

AVIS PUBLIC

Règlement 1071-18 définissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogeant les Règlements 914-12 et 1014-16

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné que, lors de la séance ordinaire du 6 août 2018, le conseiller monsieur François Bujold a donné un avis de motion à l'effet que ledit règlement sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

Ce code énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et de déontologie ainsi que les règles qui doivent guider la conduite des employés municipaux selon les mécanismes d'application.

Ce règlement, abrogeant les règlements adoptés précédemment, sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du lundi, 10 septembre 2018, à 20 h, dans la salle des délibérations de la Ville.

Donné à New Richmond
Ce 8^e jour d'août 2018

Céline LeBlanc
Greffière